

AVIS PUBLIC

**Dérogation mineure au règlement de zonage R-2025-199
de la Ville de Dollard-des-Ormeaux**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 12 mai 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil, située au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage R-2025-199 aux fins d'une nouvelle construction sur l'immeuble suivant conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Immeuble affecté

Bâtiment situé au : 26, rue Barton
No de cadastre: 1 327 325
No de dossier: DM-175

Nature de la dérogation

Permettre un coefficient d'occupation du sol minimum de 0,23, alors qu'un coefficient d'occupation minimum du sol de 0,35 est requis.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 24 avril 2026.

NANCY GAGNON, greffière adjointe